



# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

## Question n° 16d

### Vote du budget primitif 2021 Budget annexe « gestion du tourisme »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 25 février 2021 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (joint à la synthèse) ;

Le budget annexe « gestion du tourisme » 2021 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement à la somme de 373 677,68 €.

Section de fonctionnement	266 576,00 €
Section d'investissement	107 101,68 €

#### Section de fonctionnement

##### *Dépenses*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	002	18 391,95 €
Charges à caractère général	011	55 194,00 €
Charges de personnel	012	137 000,00 €
Autres charges de gestion courante	65	19 300,00 €
Dotations aux amortissements	042	5 107,00 €
Virement à la section d'investissement	023	31 583,05 €
<b>TOTAL</b>		<b>266 576,00 €</b>

##### *Recettes*

Intitulés	N° de chapitre	Montants
Produits des services	70	8 076,00 €
Taxe de séjour	73	50 000,00 €
Dotations et participations	74	208 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>266 576,00 €</b>

## Section d'investissement

### *Dépenses*

<b>Intitulés</b>	<b>N° de chapitre</b>	<b>Montants</b>
Résultat d'investissement N-1 reporté	002	3 939,68 €
Immobilisations incorporelles	20	55 888,00 €
Immobilisations corporelles	012	20 274,00 €
Opérations pour compte de tiers	45	27 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 101,68 €</b>

### *Recettes*

<b>Intitulés</b>	<b>N° de chapitre</b>	<b>Montants</b>
Dotations, fonds divers et réserves	10	7 754,00 €
Subventions d'investissement	13	56 910,00 €
Amortissement du patrimoine	040	5 107,00 €
Opérations pour compte de tiers	45	13 501,63 €
Virement de la section de fonctionnement	021	31 583,05 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 101,68 €</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**adopte le budget primitif 2021 du budget annexe « gestion du tourisme » de Cœur de France (document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints).**

---

 Le Président  
  
Daniel BONE

**Budget annexe Tourisme - budget primitif 2021**

tableau de synthèse reprenant les éléments du document comptable

11/03/2021

**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté	18 391,95 €	
011	Charges à caractère général	49 194,00 €	70
012	Charges de personnel	137 000,00 €	73
65	Autres charges de gestion courante	19 300,00 €	731
014	Atténuation de produits	6 000,00 €	74
042	Dotations aux amortissements	5 107,00 €	75
023	Virement à la section d'investissement	31 583,05 €	
	<b>Total</b>	<b>266 576,00 €</b>	<b>Total</b>
			<b>266 576,00 €</b>

**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre
002	Résultat d'investissement N-1 reporté	3 939,68 €	10
20	Immobilisations incorporelles	55 888,00 €	13
21	Immobilisations corporelles	20 274,00 €	040
45	Opérations pour compte de tiers	27 000,00 €	45
	<b>Total</b>	<b>107 101,68 €</b>	021
			<b>Total</b>
			<b>107 101,68 €</b>

**Cumul 373 677,68 €**

**Cumul 373 677,68 €**

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale :  
CDC Coeur de France (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)

Numéro SIRET : 20003613500065

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : 709 - Tourisme (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale :  
CDC Coeur de France (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 01 CDC Coeur de France (2)**

Numéro SIRET : 20003613500065

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Saint Amand Montrond

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : 709 - Tourisme (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	
	<b>Valeurs</b>
Population totale	

<b>Informations fiscales (N-2)</b>	
<b>Collectivité</b>	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

<b>Informations financières – ratios</b>		<b>Valeurs</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).  
 (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.  
 (3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I**  
**B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
 65568

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	196 767,10	171 180,98	11 142,49	A1
<b>Investissement</b>	9 234,75	3 472,94 (3)	9 710,13	A2
<b>Fonctionnement</b>	187 532,35	167 708,04 (4)	1 432,36	A3
			-14 443,63	
			3 948,32	
			-18 391,95	

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	7 888,00	III + IV	0,00	B1
I	7 888,00	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3
				-7 888,00
				-7 888,00
				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
<b>TOTAL</b>	-22 331,63
<b>Investissement</b>	-3 939,68
<b>Fonctionnement</b>	-18 391,95

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>7 888,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 888,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>

		DEPENSES		RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	95 274,00		107 101,68

+

<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	7 888,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	3 939,68		0,00

+

=

	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>107 101,68</b>		<b>107 101,68</b>
--	---	-------------------	--	-------------------

+

		DEPENSES		RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	248 184,00		266 576,00

+

<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	18 392,00		0,00

=

	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>266 576,00</b>		<b>266 576,00</b>
--	--	-------------------	--	-------------------

**TOTAL DU BUDGET (4)**

**373 677,68**

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé			
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>			020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
<b>TOTAL</b>				
				<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>				<b>0,00</b>
---	--	--	--	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>
----------------------	--	--	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	52 100,00	7 888,00	18 538,00	18 538,00	26 426,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 200,00	0,00	47 994,00	47 994,00	47 994,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>74 420,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	28 742,00	28 742,00	28 742,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>
--------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	-------------------

+				
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				
<b>3 939,68</b>				

=				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				
<b>107 101,68</b>				

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	45 000,00	0,00	43 414,00	43 414,00	43 414,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	515,00	0,00	7 833,68	7 833,68	7 833,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	19 164,00	19 164,00	19 164,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>45 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	545,61		31 583,00	31 583,00	31 583,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 000,00		5 107,00	5 107,00	5 107,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 545,61</b>		<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 060,61</b>	<b>0,00</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>107 101,68</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>36 690,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	60 000,00	0,00	49 194,00	49 194,00	49 194,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	140 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 600,00	0,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>216 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>216 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	545,61		31 583,00	31 583,00	31 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 000,00		5 107,00	5 107,00	5 107,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 545,61</b>		<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>220 145,61</b>	<b>0,00</b>	<b>248 184,00</b>	<b>248 184,00</b>	<b>248 184,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>18 392,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>266 576,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	0,00	8 076,00	8 076,00	8 076,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	57 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (3)	136 613,25	0,00	208 500,00	208 500,00	208 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>266 576,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>36 690,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	26 426,00	0,00	26 426,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	47 994,00	0,00	47 994,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	28 742,00	0,00	28 742,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>103 162,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 162,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 939,68</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>107 101,68</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	49 194,00		49 194,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	137 000,00		137 000,00
014	Atténuations de produits	6 000,00		6 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	19 300,00	0,00	19 300,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 107,00	5 107,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		31 583,00	31 583,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>211 494,00</b>	<b>36 690,00</b>	<b>248 184,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>18 392,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>266 576,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

**CDC Coeur de France - 709 - Tourisme - BP - 2021**

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 833,68	0,00	7 833,68
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	43 414,00	0,00	43 414,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 107,00	5 107,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	19 164,00	0,00	19 164,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		31 583,00	31 583,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>70 411,68</b>	<b>36 690,00</b>	<b>107 101,68</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>107 101,68</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 076,00		8 076,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	50 000,00		50 000,00
74	Dotations et participations (8)	208 500,00		208 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>266 576,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>266 576,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
III - VOTE DU BUDGET		A

## DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 100,00	7 888,00	0,00	18 538,00	18 538,00	0,00	18 538,00	26 426,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 200,00	0,00	0,00	47 994,00	47 994,00	0,00	47 994,00	47 994,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>74 420,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	28 742,00	28 742,00	0,00	28 742,00	28 742,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>3 939,68</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>107 101,68</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>49 060,61</b>	<b>0,00</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	45 000,00	0,00	43 414,00	43 414,00	43 414,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	515,00	0,00	7 833,68	7 833,68	7 833,68
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	19 164,00	19 164,00	19 164,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>45 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	545,61		31 583,00	31 583,00	31 583,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	3 000,00		5 107,00	5 107,00	5 107,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 545,61</b>		<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>107 101,68</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	52 100,00	7 888,00	0,00	18 538,00	18 538,00	0,00	18 538,00	26 426,00
2031	45 000,00	3 200,00		18 538,00	18 538,00	0,00	18 538,00	21 738,00
2051	7 100,00	4 688,00		0,00	0,00	0,00	0,00	4 688,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	3 200,00	0,00	0,00	47 994,00	47 994,00	0,00	47 994,00	47 994,00
2128	0,00	0,00		20 094,00	20 094,00	0,00	20 094,00	20 094,00
21828	0,00	0,00		27 900,00	27 900,00	0,00	27 900,00	27 900,00
21838	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 532,00</b>	<b>74 420,00</b>
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	0,00	0,00	0,00	28 742,00	28 742,00	0,00	28 742,00	28 742,00
45812101	0,00	0,00		28 742,00	28 742,00	0,00	28 742,00	28 742,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>55 300,00</b>	<b>7 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 274,00</b>	<b>103 162,00</b>
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Opérations ordre transf. entre sections (6)</i>								
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>49 060,61</b>	<b>0,00</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>	<b>107 101,68</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	45 000,00	0,00	43 414,00	43 414,00	43 414,00
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	16 394,00	16 394,00	16 394,00
13178 Autres fonds européens	45 000,00	0,00	27 020,00	27 020,00	27 020,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>	<b>43 414,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	515,00	0,00	7 833,68	7 833,68	7 833,68
10222 FCTVA	515,00	0,00	7 833,68	7 833,68	7 833,68
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison . affectation (BA région)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>	<b>7 833,68</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	19 164,00	19 164,00	19 164,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>45 515,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>	<b>70 411,68</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	545,61		31 583,00	31 583,00	31 583,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	3 000,00		5 107,00	5 107,00	5 107,00
28051 <i>Concessions et droits similaires</i>	3 000,00		3 178,87	3 178,87	3 178,87
28088 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	0,00		260,00	260,00	260,00
281828 <i>Autres matériels de transport</i>	0,00		812,42	812,42	812,42
281838 <i>Autre matériel informatique</i>	0,00		652,80	652,80	652,80
28188 <i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		202,91	202,91	202,91
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>3 545,61</b>		<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	0,00	8 076,00	8 076,00	8 076,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	57 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (2)	136 613,25	0,00	208 500,00	208 500,00	208 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>266 576,00</b>
--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).
- (4) Les compléments 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									
III									
B1									

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	220 145,61	0,00	0,00	248 184,00	248 184,00	0,00	248 184,00	248 184,00
011	Charges à caractère général (4)	60 000,00	0,00	0,00	49 194,00	49 194,00	0,00	49 194,00	49 194,00
60611	Eau et assainissement	250,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	1 200,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60623	Alimentation	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	600,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 800,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6132	Locations immobilières	18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
61358	Autres	1 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6161	Multirisques	100,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 040,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		15,00	15,00	0,00	15,00	15,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6284	Redevances pour services rendus	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	6 000,00	0,00		3 279,00	3 279,00	0,00	3 279,00	3 279,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	140 000,00	0,00		137 000,00	137 000,00		137 000,00	137 000,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	139 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	16 600,00	0,00	0,00	19 300,00	19 300,00	0,00	19 300,00	19 300,00
65311	Indemnités de fonction	12 000,00	0,00		13 800,00	13 800,00	0,00	13 800,00	13 800,00
65568	Autres contributions	4 600,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>216 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>216 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>0,00</b>	<b>211 494,00</b>	<b>211 494,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	545,61			31 583,00	31 583,00		31 583,00	31 583,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 000,00			5 107,00	5 107,00		5 107,00	5 107,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 000,00			5 107,00	5 107,00		5 107,00	5 107,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 545,61</b>			<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>		<b>36 690,00</b>	<b>36 690,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00	0,00	8 076,00	8 076,00	8 076,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	8 076,00	8 076,00	8 076,00
7078	Autres marchandises	24 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	57 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
731721	Taxe de séjour	57 100,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations (3)	136 613,25	0,00	208 500,00	208 500,00	208 500,00
744	FCTVA	800,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7473	Participation départements	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	126 274,25	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74788	Autres	1 539,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>218 713,25</b>	<b>0,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>	<b>266 576,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...



## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### DES BUDGETS 2021

**Communauté de communes Cœur de France** (Conseil Communautaire du 6 avril 2021)

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse <http://www.cc-coeurdefrance.fr/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

#### 1- Eléments de contexte

Malgré un déficit d'environ 3 000 habitants, la Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des 997 Communautés de communes françaises au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dont la population moyenne est de 22 000 habitants, pour un nombre moyen théorique de 25 communes.

##### 1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la Communauté de communes Cœur de France recensait **18 234 habitants** en 2017. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérés de la CSG. Sur **9 500 ménages**, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants. Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ **11 500 logements** sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur **1 000 jeunes de 18 à 24 ans**, seuls 340 sont scolarisés. Sur **10 000 personnes en âge de travailler** (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre **1 300 chômeurs** soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA. Pour **300 décès** annuels, on compte environ **120 naissances**. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés. D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de **600 établissements** sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur **5 600 salariés**, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services. 115 entreprises ont été créées en 2019, en évolution sensible constatée depuis 2017. Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ **500 associations** sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

## 1.2 Contexte budgétaire

En 2018, les journaux titraient « avec une dette de 29.6 millions d'euros au 31 décembre 2018, Saint-Amand-Montrond est classé 8<sup>ème</sup> commune de plus de 10 000 habitants la plus endettée de France ». La Communauté de commune n'était pas loin.

Depuis, la situation a évolué. La principale ville de la Communauté de commune est passée sous le seuil des 10 000 habitants. La dette de la ville s'élève à 18 millions et celle de la Communauté de communes à 12 millions d'euros. La capacité de désendettement dépasse les 10 années alors qu'elle est en moyenne de 4 ans pour les EPCI de la même catégorie.

Cette situation invite à une certaine forme de rigueur budgétaire. Rigueur mais pas inaction puisque les élus ont fait le pari courageux de mener de front les deux objectifs : réduire la dette et continuer à investir dans les projets structurants.

## 1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. La Communauté de communes compte 15 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité.

L'effectif d'un EPCI est sans commune mesure avec celui d'une commune. A titre d'information, pour la strate de communes de 10 000 à 20 000 habitants, on dénombre en moyenne 17 agents « équivalent temps plein » pour 1 000 habitants.

Le tableau des effectifs laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication et en communication institutionnelle, ce sont les deux prochains postes à créer.

## 2- Priorités du budget

### 2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont :

- Santé
- Economie
- Tourisme

## 2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont **exclusivement** destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. **En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement** ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette. En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif **peut assurer l'équilibre de la section d'investissement**.

### 3- Montant du budget 2021

#### 3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 440 914 €

#### **En dépense**

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 435 440 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 730 080 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 62 591 € en 2021.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : suite au passage à la M57 au 01/01/2020, ce chapitre regroupe les anciens chapitres 65 et 67 de la M14 : 1 372 369 €

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes

- Aire d'accueil : 173 874,18 €
- Assainissement : 0 €
- Tourisme : 200 000 €
- Zone d'activité : 0 €

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 285 797 €

#### **En recette**

Chapitre 013 Atténuation de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération des agents en maladie : 0 €

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 484 200 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : la prévision est évaluée en tenant compte d'une hausse des taux sur l'année 2021 (TFB à 6.5%), de la diminution de l'assiette et de la révision des valeurs locatives opérées par la DGFIP soit 3 032 317 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 301 738 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 106 356 €

Chapitre 76 Produits financiers : 0 €

La section d'investissement s'équilibre à 4 454 383 €

**En dépense**, les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- la construction de la Maison de Santé avec 17 professionnels de santé,
- la montée en puissance de l'activité économique à la Passerelle,
- le projet de développement touristique,
- STEP : Saint-Amand-Montrond, Meillant et La Celle.

### 3.2 Budgets annexes

#### **Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »**

La section de fonctionnement s'équilibre à 175 214,18 €

La section d'investissement s'équilibre à 142 698,42 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 173 874,18 € en provenance du budget principal.

#### **Budget annexe « Assainissement »**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 909 915,07 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 588 599,55 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

#### **Budget annexe « Tourisme »**

La section de fonctionnement s'équilibre à 266 576 €

La section d'investissement s'équilibre à 107 101,68 €

L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

#### **Budget annexe « ZA »**

La section de fonctionnement s'équilibre à 713 793 €

La section d'investissement s'équilibre à 633 415 €

L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 613 031 €

## 4- Crédits d'investissement

### 4.1 Le choix de la pluri annualité

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 a réformé la présentation du budget de l'État. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'ensemble des dépenses de l'État fait l'objet d'une double autorisation parlementaire, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui **peuvent s'étaler sur plusieurs années**, comme par exemple pour des investissements, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées **pendant l'année** pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

#### 4.2 Les AP/CP de Cœur de France

##### Voirie d'intérêt communautaire

**Orval** : route de Lignièrès, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public (2.21 millions)

**Saint-Amand-Montrond** : rue Guillon (1.15 million), maîtrise d'œuvre, travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, Le Breuil, travaux Pont de Fer (415 000 euros)

**Charenton-du-Cher** : rue de la Chapelle (156 000 euros)

Sans être un AP/CP sont programmés en 2021 à **Saint-Pierre-Les-Etieux**, les travaux de la rue Sarreau

##### Eclairage public

Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Bouzais - Bruère-Allichamps - Charenton-du-Cher - Drevant - Meillant - Orval - Saint-Amand-Montrond - Saint-Pierre-les-Étieux (271 000 euros)

##### Santé

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (1,5 million)

##### Urbanisme et habitat

PLUi-H (260 000 euros)

##### Assainissement

Création d'une nouvelle station d'épuration à Meillant (1,36 million)

Maîtrise d'œuvre La Celle, création d'un réseau de collecte des eaux usées (252 000 euros)

##### Développement économique

« La Passerelle » : création d'un espace de formation rue Bouchacourt (2,26 millions)

### 5- Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

#### 5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 088 330 € (3 974 611 en recettes et 2886 280 en dépenses)

## 5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à **122 330 €**. Cela correspond à 6.7 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

## 6- Niveau d'endettement de la collectivité

### 6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

#### **L'aire d'accueil des gens du voyage**

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion doit être révisé à l'avenir.

#### **Centre Balnéoludique BALNEOR**

Dans le cadre de la compétence facultative, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018. La délibération du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2018 a modifié les statuts de Cœur de France et la prise d'une compétence facultative « Gestion du centre balnéoludique – Balnéor ».

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 euros de dépense d'investissement et 500 000 euros de dépense de fonctionnement annuel.

### 6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la capacité de désendettement est de  $11\,129\,264 / 1\,088\,330 = 10,2$  ans

## 7- Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 Communautés de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève de la fiscalité additionnelle. La population moyenne des Communautés de communes en 2020 est de 22 161, celle de Cœur de France est de 18 234.

### 7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale, a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrèvement à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

## 7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944	1 091 536
TFNB	9,7	1 173 067	113 788
CFE	5,47	6 136 797	336 662

Le levier fiscal consiste à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros.

## 8- Principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Le ratio 8 n'étant plus calculé. Il correspondait au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

### 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population

Il s'agit du montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels soit 2 955 307 / 18 234 = **162** (moyenne nationale 300)

### 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population soit 2 915 230 / 18 234 = **160**

### 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population soit 3 797 890 / 18 234 = **208** (moyenne nationale 352)

### 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population

Les dépenses sont celles des immobilisations corporelles (20, 21,23), des travaux effectués d'office pour le compte de tiers (454), des opérations d'investissement (456, 458), travaux en régie soit 2 216 065 / 18 234 = **121** (moyenne nationale 103)

### 8.5 Ratio 5 – Dette / population

Il s'agit du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice / population soit 11 129 264 / 18 234 = **610** (moyenne nationale 159)

### 8.6 Ratio 6 – DGF / population

Il s'agit de la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité (741) / population soit 139 500 / 18 234 = **7,65**

### 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF

La mesure de la charge de personnel de la collectivité représente une dépense incompressible à court terme, quelle que soit l'évolution de la population. Ce coefficient de rigidité représente 692 125 / 2 955 307 = **23 %**

#### 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF

La capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. Ce ratio est de  $(2\,955\,307 + 1\,175\,759) / 3\,797\,890$  soit **108%**. Ce ratio étant supérieur à 100 %, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'investissement.

#### 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF

Le taux d'équipement représente l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Ce ratio doit être relativiser car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Soit  $2\,216\,065 / 3\,797\,890 = 58\%$

#### 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Ce ratio est de  $11\,129\,264 / 3\,797\,890 = 2.9$  soit **290 %** contre 82 % en moyenne nationale.

#### Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. **Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.**

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France est de 0.15. Il est en moyenne de 0.34 pour les groupements à fiscalité propre de même nature.

#### En résumé

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. Il est deux fois moins important que la moyenne nationale. La part des dépenses de personnel est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires. Les recettes de l'établissement public sont faibles, représentant deux tiers des recettes d'établissement similaires. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées. Le taux d'endettement est important, plus de trois fois la moyenne nationale. Il faudrait 10 ans à la collectivité pour se désendetter contre 4 ans en moyenne nationale. Le niveau d'imposition est correct. L'EPCI est très faiblement soutenu par la dotation globale de fonctionnement de l'Etat : 10<sup>ème</sup> rang par rapport aux 16 groupements du Cher alors qu'il occupe la 5<sup>ème</sup> place au niveau de la population.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par le Président du conseil de communauté,  
A Saint-Amand-Montrond, mardi 6 avril 2021  
Le Président du conseil communautaire,

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 32  
Nombre de suffrages exprimés : 35  
VOTES :  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de convocation : lundi 29 mars 2021



**Daniel BÔNE**

Délibéré par le conseil de communauté réuni en session ordinaire  
A Saint-Amand-Montrond, mardi 6 avril 2021  
Les membres du conseil de communauté,

Daniel BÔNE		Yann CADIER	
Emmanuel RIOTTE		Alain ANDRIAU	
Clarisse DULUC		Françoise GONNET	
Pascal AUPY		Jacqueline CHAMPION	
Geoffroy CANTAT		Francis BLONDIEAU	Pouvoir à E. RIOTTE
Pascal COLLIN		Florence COMBES	
Philippe AUZON		Isabelle CHAPUT	
Didier DEVASSINE		Raphaël FOSSET	
Pascal AUGENDRE		Sophie CUINIÈRES- MARTINAT	Absente
Serge AUDONNET		Jean-Claude LAUNAY	
Olivier PARILLAUD		Malika LACH-HAB	Pouvoir à N. ANGLADE
Roger DAGHER		Noura ANGLADE	
Colette PY		Philippe MARME	
Patrick BIGOT		Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE	
Édith MICHELIC	Pouvoir à R. DAGHER	Marie BLASQUEZ	
Philippe PERRICHON		Yves PURET	
Michelle RIVET		Jennifer TIXIER	Absente
Marie-Claude JULIEN		Claude AUBAILLY	
Franck DAUMIN	Absent	Charles ADOLPH	

Certifié exécutoire par le Président du conseil de communauté, compte tenu de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le **13 AVR. 2021**  
A Saint-Amand-Montrond, le **13 AVR. 2021**

**13 AVR. 2021**

**Daniel BÔNE**

